15.

DÉNONCIATION

DES

ANNONCIADES.



LETTRE

A MM. les 45 Auteurs des Actes des Apôtres.

Paris, 2 Avril 1790.

C'EST à vous, Messieurs, c'est à vous, les sentinelles vigilantes du Peuple, que je viens dénoncer un délit d'un genre absolument neuf, un délit qui réclame votre zele le plus actif.

Eh! quoi, Messieurs, c'est lorsque l'Assemblée Nationale s'occupe avec un zele infatigable du *projet de Loi* que lui a présenté M. l'Abbé Sieyes *sur la liberté de la Presse*, c'est lorsqu'elle se montre si ardente à en réprimer les excès; c'est lorsque le nom seul de libelle suffit pour exciter son indignation, & pour armer du glaive des Loix tous les Tribunaux du Royaume; c'est ce moment même que des

veſtales inſenſées ont oſé choiſir, pour faire (par une méthode bien plus criminelle que celle des libelles) ſervir à leur vengeance perſonnelle, les rites ſacrés de la Religion ! Je puis à peine conſerver le ſang-froid néceſſaire pour vous raconter ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, ce dont vous frémirez vous-mêmes.

Mercredi 31 Mars, j'étois, vers les 4 heures après midi, dans la rue Culture-Ste-Catherine. En paſſant devant la porte d'une Egliſe, mon oreille fut frappée par des ſons tendres & doux, qui me donnerent la curioſité d'entrer. On étoit *à Ténebres.* Un grand nombre de Fideles aſſiſtoient à l'Office avec recueillement. Un ſilence pieux régnoit dans ces murs ſacrés, & n'étoit interrompu que par les voix argentines des Vierges ſaintes, connues ſous le nom d'*Annonciades* ou de *Filles bleues.*

Emu, attendri, ramené à des ſentimens de piété que tout partageoit autour de moi, je pris une chaiſe, je me mis à genoux, & je prêtai l'oreille aux ſons les



plus touchans que j'eusse entendus de ma vie.

Jugez, Messieurs, quel dût être mon étonnement lorsque je distinguai ces paroles chantées sur un ton plaintif & malheureux, sur un ton qui alloit à l'âme.

« *Viæ Sion lugent, eò quod non sint* » *qui veniant ad solemnitatem omnes por-* » *tæ ejus destructæ, sacerdotes ejus ge-* » *mentes, Virgines ejus squalidæ, & ipsa* » *oppressa amaritudine* ».

Vous concevez, Messieurs, que cette maniere allégorique de s'exprimer, n'a pu m'en imposer; & je suis assuré qu'ainsi que moi, vous n'hésitez pas à traduire en ces termes le texte latin.

« Sion, (*il faut lire Paris*) *Paris* est » dans la désolation, parce que les étran- » gers ne viennent plus à ses fêtes; ses » barrieres sont détruites; tout le Clergé » gémit. Les asyles des Vierges sont souil- » lés; & la Ville entiere est remplie d'a- » mertume. »

Eh! quoi, Messieurs, souffrirez-vous,

souffrira-t-on que les *Annonciades* osent ainsi répéter, dans leurs psalmodies incendiaires, les sarcasmes indécens que nous avons vu paroître il y a plus de trois mois dans cette trop fameuse *Adresse aux Provinces*, dont les vrais *patriotes* n'ont pu prévenir les suites funestes, qu'en *éclairant* les châteaux de la classe de citoyens, à laquelle on pouvoit avec plus de vraisemblance attribuer cette infâme production ?

« Eh! quoi, Mathan, d'un Prêtre est-ce là le langage ? »

Eh! quoi, Mesdames, est-ce ainsi que vous abusez de la *déclaration des droits de l'homme ?* est-ce ainsi que vous calomniez notre trois fois heureuse révolution, sous le prétexte spécieux que *nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses.*

Je vous ai peint ma surprise, Messieurs; mais combien elle fut augmentée, combien mon indignation dut être au comble quand, au mépris de toute bienséance, de toute convenance, de toute pudeur, une voix, qu'à son inflexion douce & tendre je jugeai

être celle d'une Novice, fit retentir la voûte d'un nom fameux, d'un nom redoutable, d'un nom qui fit treſſaillir tous les aſſiſtans, du grand nom de LAMETH !

LAMETH, chanta-t-elle. — Et ſes ſons flûtés, harmonieux, cadencés, prolongeoient, répétoient, gravoient ce nom dans tous les cœurs.

« L A M E T H ! »

Et c'eſt par une veſtale, & c'eſt parmi des vierges dévouées à la pénitence, à la mortification, au pardon des injures, que ce nom eſt prononcé à la face des autels, pour le dévouer, ſoit à la colere du peuple, ſoit à la vengeance céleſte ! ô ciel !

Tant de fiel entre-t-il dans le cœur d'une Nonne.

Mais écoutons ce qui ſuit :

« *O vos omnes qui tranſitis per viam,*
» *attendite, & videte ſi eſt dolor ſicut dolor*
» *meus.* »

« O ! vous tous qui paſſez dans la rue (*Culture Sainte Catherine*) voyez & dites

» s'il y eut jamais une douleur pareille ?
» la mienne ! »

C'eſt ainſi que cette jeune Sœur cherchoit à intéreſſer, à émouvoir, que ſais-je ? peut-être à exciter le peuple en ſa faveur. « Voyez s'il y eut jamais une douleur pareille à la mienne ».

Croit-on, en bonne foi, que de telles paroles, & avec une telle voix, & dans un tel lieu, & placées immédiatement après le nom de M. le Comte de Lameth ; croit-on, dis-je, que cette plainte ſi touchante ne fût pas du plus grand danger ? Croit-on que ſans la ſageſſe des précautions priſes par M. le Maire & par M. le Commandant de la Milice Nationale de Paris, une contre-révolution peut-être n'eût pas été la ſuite de cet appel au peuple ? En vérité je frémis du péril que la Conſtitution a couru ; je frémis de ce que peut une voix jeune, indiſcrete & fanatique.

Mais laiſſons achever la Novice des Annonciades.

Elle eſt *dans la douleur*, dit-elle, dans une *douleur affreuſe* : & pourquoi ?

« *Quoniam vindemiavit me, ut locutus* » *est Dominus in diè iræ furoris ſui* ».

« Parce qu'il m'a vendangée, ainſi que » le Seigneur me l'avoit annoncé au jour » de ſa colere ».

N'attendez pas de moi, Meſſieurs, que j'ajoute aucune réflexion, ni que je me permette aucun commentaire. Le texte parle aſſez ſans doute. Mais vous vous rappellez l'expédition de M. le Comte de Lameth au Couvent des Annonciades. Combien de détails ignorés, & ſur leſquels l'imagination même n'oſoit s'arrêter! Cette hardie Novice vous les fait préſumer tous; & l'on ne ſait ce que l'on doit le plus admirer, ou de l'effronterie d'un tel aveu, ou de la ſcélérateſſe d'une telle dénonciation.

Je vous avoue, Meſſieurs, que je ne pus ſoutenir plus long-tems une ſcene auſſi ſcandaleuſe. Je me précipitai hors de l'Egliſe, & je dirigeai mes pas vers le Comité des Recherches. — Je fus retenu en chemin par une conſidération aſſez puiſ-

ſante. Je crus qu'il ſeroit prudent d'obtenir des lumieres plus completes avant de me permettre aucune démarche ; & je me promis de retourner le lendemain à l'Egliſe des Annonciades, à l'heure des Ténebres. — Je retournai donc : & qu'eſt-ce que j'entendis ?

Lameth—*Lameth*—éternellement *Lameth*.

Grand Dieu, m'écriai-je ! voilà la continuation de l'hiſtoire : on ne peut plus douter de l'intention. Voilà le ſecond chapitre de la fameuſe nuit du mois de Novembre. — La voix qui chantoit ſembloit appartenir à une Religieuſe plus âgée que celle de la veille, à une *vénérable* de la maiſon. Elle étoit grave, triſte & nazale.

« L A M E T H !

» *Matribus ſuis dixerunt : ubi eſt tri-*
» *ticum & vinum ? cùm deficerent, quaſi*
» *vulnerati, in plateis civitatis, cum ex-*
» *halarent animas ſuas in ſinu matrum*
» *ſuarum* ».

» Ils ont dit à *nos* meres : où est le pain » & le vin ? Ils étoient prêts à tomber » en défaillance sur les places publiques ; » ils étoient prêts à rendre l'âme dans les » bras de *nos* meres ».

Or, je vous demande, Messieurs, s'il est possible de réunir plus de méchanceté diabolique dans un plus petit nombre de lignes.

On nous représente d'abord ces guerriers citoyens, ces milices généreuses, & même ces Membres augustes de l'Assemblée Nationale, que l'amour de la Patrie avoit, en un instant, ralliés sous les drapeaux du Curé de Soupes ; on nous les représente, dis-je, comme des soldats indisciplinés & furieux, qui se précipitent dans une Ville prise d'assaut, & qui courent au cabaret.

» *Où est le pain & le vin ?* Que l'on » nous donne à boire. — Vuidez les brocs. » — Mettez en broche. — Courez à » l'office. — Qu'on apporte bouteille. » — *Ubi est triticum & vinum ?* »

Et pourquoi ces propos d'ivrognes ou de gens affamés ? Eſt-ce ainſi que l'on procéde à une perquiſition grave, auguſte & ordonnée par la Commune de Paris ? Eſt-ce là le ton que devoient prendre Meſſieurs les Officiers & Soldats de la Garde Nationale ? Pourquoi le prenoient-ils ? — Ici on va s'efforcer de les tourner en ridicule.

» *Cum deficerint, quaſi vulnerati, in* » *plateis civitatis* ».

» Parce qu'ils étoient prêts à tomber » en défaillance ſur les places publi- » ques ».

Ces Religieuſes vindicatives voudroient faire ſuppoſer que la Garde Nationale de Paris, incapable de ſupporter les fatigues de la guerre, n'a pu même ſoutenir une expédition de paix, & que quelques heures de promenade dans les rues, l'avoient anéantie. Elles voudroient perſuader que les fiers vainqueurs de la Baſtille, peuvent être épuiſés de force en un moment. *Cum deficerint*; le cœur leur manquoit. *Quaſi vulnerati*; ils étoient à demi-morts.

Et dans cet état, sembloit dire la Nonne insolente, ne croyez pas qu'ils aient été dangereux pour nous : « ils étoient » prêts à rendre l'âme dans les bras de *nos* » meres ».

» *Cùm exhalarent animas suas in sinu* » *matrum suarum* ».

On auroit dit, à l'entendre, que sans les secours trouvés dans le Couvent, sans le *pain & le vin*, les vainqueurs fussent devenus les vaincus, & que peut-être le Jardinier seul eût mis le grand Lameth & toute son armée en déroute.

Cette insulte, cette ironie, ces sarcasmes, chantés en public, chantés dans le lieu saint me paroissent un délit odieux & punissable; un délit qui rentre un peu dans la classe des crimes de lèse-nation. Il n'est aucun libelle que l'on puisse mettre en comparaison, parce qu'aucun ne sauroit avoir des suites aussi funestes. La plupart de ces feuilles méprisables, dont le public est inondé chaque jour, se refusent elles-mêmes par leur médiocrité à

la célébrité qu'on voudroit leur donner. Perſonne ne s'abonne à *la Gazete de Paris*, ni au *Journal politique-national*; & l'on ſe cache pour lire furtivement vos *Actes des Apôtres*. — Mais un hymne, un chant d'égliſe, une jérémiade, que l'on a l'audace de faire entendre dans une Egliſe de Paris! Voilà ce qui eſt connu, repandu, publié.

Que dis-je? Si par une conjuration ſcélérate, univerſelle, ces Ariſtocrates trop bien connues, ces Religieuſes *des Annonciades* étoient parvenues à faire circuler cette production de *ténebres*! Si le même jour, — à la même heure, — dans tout Paris, — dans toute la France, — dans toute la Chrétienté, les voûtes des Egliſes euſſent retenties du nom de *Lameth*! Si ce nom qui, dans l'aréopage françois, fait pâlir ceux de Licurgue & de la Poule, de Solon & de Robeſpierre, de Confucius & de Caſtellane, eût été ainſi dévoué au ridicule par tous les Enfants-de-chœur de l'Europe! je vous le demande, Meſſieurs,

je vous le demande, Noſſeigneurs; y auroit-il des ſupplices aſſez terrribles pour punir cette ligue exécrable, & pour effrayer à jamais tous ceux qui ſeroient tentés de s'y aſſocier?

Mais où porter ſes plaintes contre cet attentat infernal? A quel tribunal le dénoncer? Je me ſuis vainement adreſſé aux deux Membres les plus zélés du *feu* Comité des Recherches. Depuis que M. Glezen, & M. Goupil de Préfeln ſe ſont un peu compromis en haſardant d'innocentes calomnies contre l'Ariſtocrate Malouet, ils ſont devenus tiédes & lâches, ils n'oſent plus porter leurs coups que dans l'ombre, & ils tremblent à l'aſpect de la tribune.

Vous ſeuls, Meſſieurs, (& ſans doute parce qu'on ne vous lit gueres,) vous avez conſervé une ſorte de courage. C'eſt donc à vous que j'ai recours. C'eſt vous que je charge du ſoin de la vengeance due à M. le Comte de Lameth. Qu'il apprenne par vous l'injure faite à ſon nom. Qu'il vole à ce couvent orgueilleux, qui

fut le théâtre de ſa gloire, & qui voudroit devenir celui de ſes ridicules. Ces murs accoutumés à trembler devant lui, tomberont à ſa voix. Les Religieuſes, les Novices feront à ſes pieds. Il ſe fera apporter le rituel inſolent où ſon injure eſt conſignée. Il pourra ſe venger, & dédaignera de punir. Et après avoir imité Céſar dans ſes conquêtes, il imitera Auguſte dans ſa clémence.
